

LOCALISATION DES ÉDIFICES GOUVERNEMENTAUX
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ
MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

RÉPARTITION DES ÉDIFICES GOUVERNEMENTAUX
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC - SUPERFICIE DE PLUS DE 500 M²

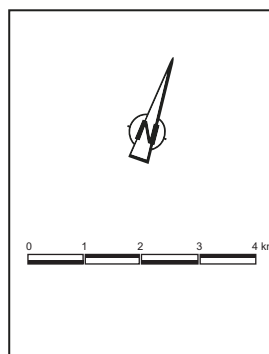
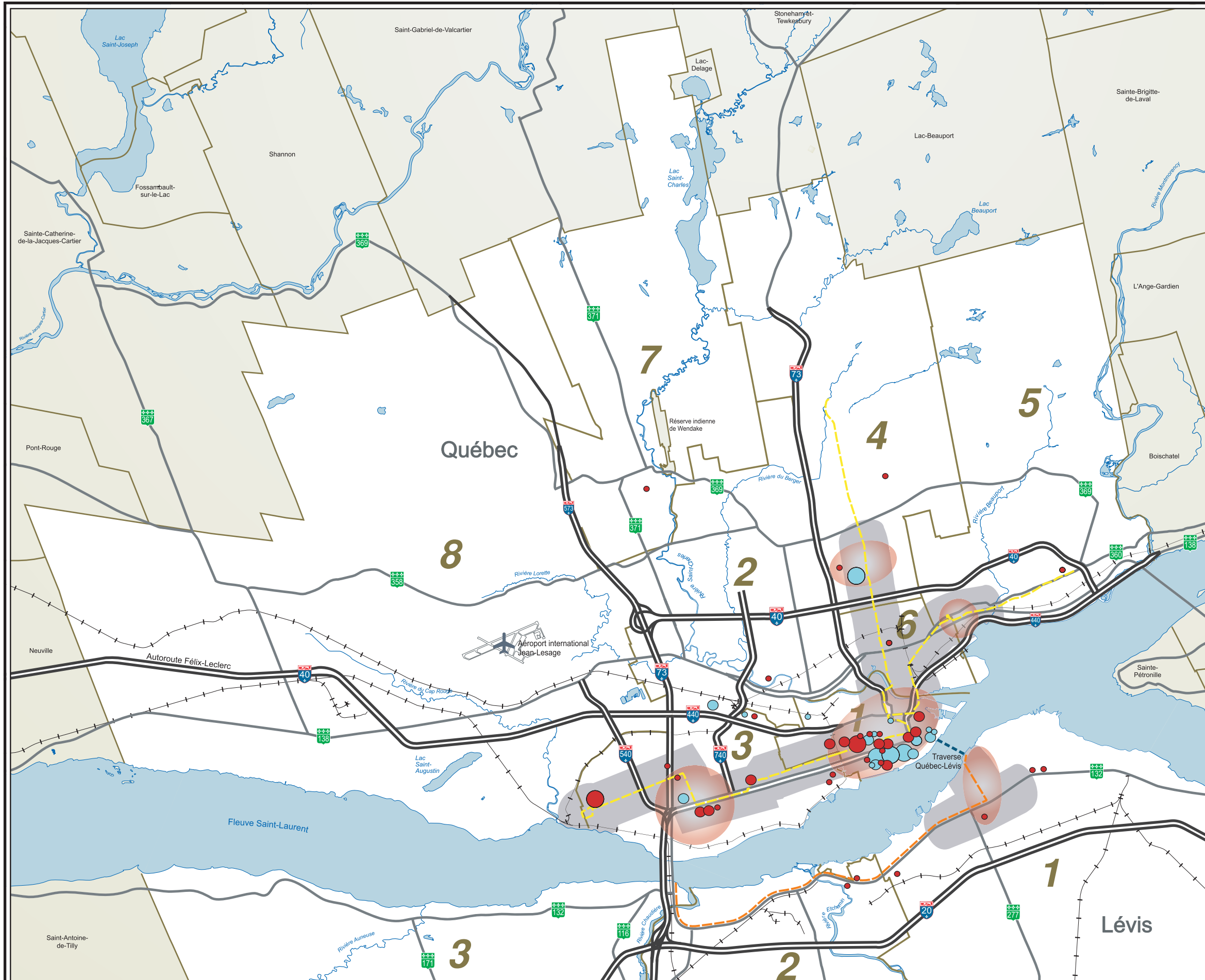
- Propriétaire
- Locataire
- Superficies-bureaux de moins 10 000 m²
- Superficies-bureaux de 10 000 m² à 30 000 m²
- Superficies-bureaux de plus de 30 000 m²
- Pôle structurant actuel ou à développer

LIMITES

- 1** Numéro d'arrondissement
- Municipalités / arrondissements de Québec et de Lévis

RÉSEAU DE TRANSPORT

- Corridor de densification autour du métrobus et dans le centre structurant de Lévis
- Axe majeur de transport en commun de la Rive-Sud
- Parcours Métrobus
- Autoroute (chaussées séparées / chaussées contiguës)
- Route nationale (chaussées séparées / chaussées contiguës)
- Chemin de fer



Production :
Commission de la capitale
nationale du Québec,
Direction de l'aménagement
et de l'architecture,
septembre 2002.

